

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

17^{ème} RALLYE PAYS DE SAINT-YRIEIX

07/08 SEPTEMBRE 2019

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	09 Juillet 2019	www.rallyepaysdesaintyrieix.com
Ouverture des engagements :	09 Juillet 2019	
Clôture des engagements :	Lundi 26 août 2019	
Parution du road-book :	Samedi 31 août 2019	

Dates et heures des reconnaissances :

Samedi 31 août et Dimanche 01 Septembre 2019

De 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 19h00 (21h15 ES 2-3)

Judi 05 Septembre et Vendredi 06 Septembre 2019

De 9h00 à 12h00, 14h00 à 17h00 et de 17h30 à 19h00 (21h15 ES 2-3)

Vérifications administratives : Samedi 07 Septembre 2019 de 08h00 à 11h15.

Lieu : **Centre Culturel Jean-Pierre Fabrègue** - Avenue de Lattre de Tassigny -
87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Vérifications techniques : Samedi 07 Septembre 2019 de 08h30 à 11h30

Devant le **Garage Renault** - Rue Jules Ferry - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Heure de mise en place du parc de départ : Samedi 07 Septembre 2019 à 08h30

Place de la Nation - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Réunion du Directeur de Course aux officiels : Samedi 07 Septembre 2019 à 10h00

PC Course Locaux Fabrègue Duo - Boulevard Marcel Roux - 87500 Saint Yrieix-la-Perche

Réunion véhicules d'encadrement : Samedi 07 Septembre 2019 à 10h30

PC Course Locaux Fabrègue Duo - Boulevard Marcel Roux - 87500 Saint Yrieix-la-Perche

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Samedi 07 Septembre 2019 à 10h30
Locaux Fabrègue Duo - Boulevard Marcel Roux - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Publication des équipages admis au départ et des heures et ordres de départ :

Samedi 07 Septembre 2019 à 13h00

Départ de la 1 ^{ère} étape :	Samedi 07 Septembre 2019	14h40 (1 ^{er} VHC)
Arrivée de la 1 ^{ère} étape :	Samedi 07 Septembre 2019	20h42 (1 ^{er} VHC)
Départ de la 2 ^{ème} étape :	Dimanche 08 Septembre 2019	07h30 (1 ^{er} VHC)
Arrivée de la 2 ^{ème} étape :	Dimanche 08 Septembre 2019	15h28 (1 ^{er} VHC)

Vérifications finales (après l'arrivée) :

Lieu : Garage VERSAVEAU - Avenue de Coussac - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Publication des résultats partiels de la 1^{ère} étape, ordre et heures des départs de la 2^{ème} étape : le Samedi 07 Septembre 2019 à 24h00

Publication du résultat final provisoire du rallye au plus tard 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture en parc fermé Place de la Nation

Remise des prix : Dimanche 08 Septembre 2019 sur le podium

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Saint-Martial organise le 17^{ème} Rallye du Pays de Saint-Yrieix en qualité d'Organisateur Administratif et Technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud le 20/05/2019 sous le N° 32 et par la FFSA sous le permis d'organiser N° 436 en date du 06/06/2019.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Comité d'Organisation :

Président : Denis FABREGUE - **Vice-Président** : Laurent MAZAUD

Membres : Paule ARRAULT, Cyril BAPPEL, Cyrille BÉNEZET, Alain BONNAUD, Julien BONNETAUD, Monique & Alain BRUN, Eric CUBERTAFON, Vincent DARLAVOIX, Florence DELBURG, Philippe GIRAUD, Daniel GUIMONT, Jean-Bernard GUYOT, Yves L'OFFICIAL, Dominique MALABARD, Daniel MARSALAUD, Jean-Luc PHELIPEAU, Charles TERREFOND.

Commission Partenariat :

André CUBEAU, Jacques DUBOIS, Franck IZIDI, Damien PIJASSOU,
Jean VIGNAUD

Secrétariat du Rallye :

De la date d'ouverture des engagements au Vendredi 06 Septembre 2019 à 12h00,
Adresse : ASA Saint-Martial - 27 rue de Saint-Paul - 87110 Bosmie-L'aiguille.

Permanence du Rallye :

Du Vendredi 06 Septembre 2019 à 13h30 au Dimanche 08 Septembre 2019 à 17h00
Locaux Fabrège Duo - Boulevard Marcel Roux - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

1.1P. OFFICIELS**Observateur FFSA :**

Jacques PAOLI

Collège des Commissaires Sportifs :

Président :

Jean RASORI

Membres :

Gilles GUILLIER

Denise GHIGO

Direction de Course :

Directeur de Course

Joseph LORRE

Directeur course Adjoint / Rallye 2

Roger DESMOULIN

Adjoint DC au PC :

Serge FAUVEL

Adjoint DC au PC :

Gérard GHIGO

Adjoint DC au PC :

Alain BONNAUD

Directeur de Course Tricolore :

Bernard CONDEMINE

Directeur de Course délégué**Parc Assistance :**

Amara BELKACEM

Directeurs de Course Délégués ES :

Michel FRALIN

Christian ISNARD

José PERROT

Directeurs de Course Adj Délégués ES :

Jean louis MINEUR

Michel VAURIE

Elisabeth PERROT

Commissaire Technique responsable :

Jean-Luc PHELIPEAU (Rallye 2)

Commissaires Techniques :

Sébastien BLANCHARD

Alexandre FOURCADE

Guillaume KRUGER

Ghislain RATEL

Chargés des Relations Concurrents :	Catherine CONDEMINÉ Jean-Marc SEGOUIN Rémy DUMOND
Juges de Fait :	Dominique JOUBERT Michel BLANC Patrick PELAT Ludovic PINA
Chargé des Relations avec la Presse :	Patrick GERGOUIL
Responsable des Commissaires :	Cyril BAPPEL
Commissaire Sportif Pub :	Bernard LORIOU
Responsables des ES :	Julien BONNETAUD Cyril BENEZET Serge VILLEGIER
Médecin Chef :	Dr Jean-François CUEILLE
Classements Informatiques :	Mathieu BONNAUD
Radio :	LVMC
Nombre de Commissaires	75
Nombre d'extincteurs	88
Nombre d'ambulances	3
Organisateur technique :	Laurent MAZAUD Adresse : 27 rue de Saint-Paul - 87110 Bosmie-L'Aiguille

1.2P. ELIGIBILITE

Le 17^{ème} RALLYE DU PAYS DE SAINT-YRIEIX compte pour :

Le Championnat de France des Rallyes 2^{ème} Division 2019

La Coupe de France des Rallyes 2019

Le Championnat 2019 de la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud

Le Challenge 2019 des Commissaire de la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu Samedi 07 Septembre 2019 de 8h00 à 11h15, au Centre Culturel Jean-Pierre Fabrègue - Avenue de Lattre de Tassigny - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Les vérifications techniques auront lieu Samedi 07 Septembre 2019 de 8h30 à 11h30, devant le Garage Renault - Rue Jules Ferry - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Les vérifications finales seront effectuées :

Garage VERSAVEAU - Avenue de Coussac - 87500 Saint-Yrieix-la-Perche.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 17^{ème} Rallye du Pays de Saint-Yrieix doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 26 août 2019** (cachet de la poste faisant foi) à :

Jean-Luc PHELIPEAU
24 rue de Mélusine - Pillac - 79120 SEPVRET
TEL : 06 30 61 68 50
jeanluc.phelipeau@orange.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 110 voitures maximum pour les 2 Rallyes.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **Moderne 590 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **Moderne ... 1.180 €**
- Réduction de 50 € par membre de l'ASA Saint-Martial

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DES DEPARTS

Le Rallye VHC partira avant le Rallye Moderne.

L'heure de départ de la 1^{ère} voiture sur le timing est donc celui de la 1^{ère} VHC

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA (article 4.3.2.3, page 12).

L'assistance sera uniquement autorisée sur le parking du stade Marcel de Laborderie à Saint-Yrieix. Des emplacements numérotés (un par équipage) et de dimensions égales seront tracés au sol. Le placement sera numéroté suivant le plan fourni par l'organisateur.

La zone obligatoire pour les plateaux sera indiquée dans le parc d'assistance.

L'organisateur fournira à chaque concurrent un adhésif d'identification ; **ASSISTANCE RALLYE DU PAYS DE SAINT-YRIEIX 2019**, qui devra être obligatoirement collé au pare-brise du véhicule d'assistance du concurrent afin de pénétrer dans le parc d'assistance.

Les concurrents doivent prendre en charge l'évacuation de leurs déchets et laisser leur emplacement propre.

Dans le parc d'assistance, il est demandé aux concurrents une bâche de protection étanche sous les voitures de course et les véhicules d'assistance, et un extincteur.

La vitesse des voitures dans le parc d'assistance ne peut dépasser 30km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les commissaires sportifs.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 17^{ème} Rallye du Pays de Saint-Yrieix représente un parcours de 292,82 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 142,53 Kms.

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} Etape :

- | | | |
|----------|-----------------------------|----------|
| - ES 1-4 | SAINTE-YRIEIX - LE BOCAGE : | 11,50 km |
| - ES 2-5 | JUMILHAC - LE TINDEIX : | 8,75 km |
| - ES 3-6 | LES PALLOUX : | 10,80 Km |

2^{ème} Etape :

- | | | |
|--------------|------------------------|----------|
| - ES 7-9-11 | LA GABIE DE LA POULE : | 9,00 km |
| - ES 8-10-12 | COUSSAC-BONNEVAL : | 17,81 km |

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Itinéraire et Contrôles".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

- **Samedi 31 août et Dimanche 1^{er} Septembre 2019 :**
de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 19h00 (21h15 ES 2-3)
- **Jeudi 05 Septembre et Vendredi 06 Septembre 2019 :**
de 9h00 à 12h00, 14h00 à 17h00
et de 17h30 à 19h00 (21h15 ES 2-3)

Les reconnaissances seront limitées à **3 passages maximum par ES.**

Des contrôles seront effectués et la fiche d'autocontrôle du road-book devra obligatoirement être remise à l'entrée des vérifications administratives.

En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances le concurrent devra en informer le secrétariat du rallye.

Les road-book seront à retirer au Bar : « LE MARYLAND »

Place de la Nation à 87500 Saint-Yrieix-la-Perche

Le Samedi 31 août :	de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h00
Le Dimanche 01 Septembre :	de 8h30 à 11h00
Le Jeudi 05 Septembre :	de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00
Le Vendredi 06 Septembre :	de 8h00 à 15h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route Chasuble orange
- Chef de poste Chasuble orange barrée
- Directeur de Course Chasuble rouge
- Commissaire Technique Chasuble noir
- Relation Concurrents Chasuble rouge
- Médecin Chasuble blanche

7.3.17P. Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix se répartissent comme suit selon le classement général final et sont cumulables.

Classement Général

- 1^{er} : 900 €
- 2^{ème} : 600 €
- 3^{ème} : 450 €

Classement Groupe

- 1^{er} : 400 € (réduit de 50% si moins de 5 partants)
- 2^{ème} : 250 € (de 5 à 10 partants)
- 3^{ème} : 150 € (plus de 10 partants)

Classement Classe

- 1^{er} : 550 € (réduit de 50% si moins de 5 partants)
- 2^{ème} : 300 € (de 5 à 10 partants)
- 3^{ème} : 150 € (plus de 10 partants)

Classement Equipage Féminin

- 1^{er} : 300 € (si 2 partantes et plus)

Coupes : Des coupes récompenseront :

- les trois premiers scratch
- les vainqueurs de groupe
- les vainqueurs de classe
- le 1^{er} équipage féminin
- 5 commissaires de route

Les coupes ne sont pas cumulables.

Les classes R1A, R1B, R2B, R2C, R3C, R3D, R3T seront respectivement regroupées avec les classes R1, R2 et R3.

La remise des coupes se déroulera le Dimanche 08 Septembre 2019 sur le podium d'arrivée.

Les chèques des prix seront envoyés à l'adresse figurant sur le bulletin d'engagement le Mardi 10 Septembre 2019.